

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2025/12/006

DATE DE CONVOCATION : 27/11/2025	L'an deux mil vingt cinq Le quatre décembre à 19h30
DATE D'AFFICHAGE : 28/11/2025	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude QUENOT, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12	<i>Etaient présents</i> : MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Arnaud JACQUET, Alain BASTIEN, Thierry BLANGIER, Claude BOUTTE, Mmes Véronique PLANCHIN, Coralie FROIDURE, Germaine QUATRELIVRES. Formant la majorité des membres en exercice. <i>Absents</i> : Mmes Dorothée EVENOU (pouvoir à Mme Véronique PLANCHIN), Océane HECQUET, MM Romain MAUBERT (pouvoir à M Jean-Claude QUENOT), Jackie CAUCHY. M Didier FLAMAND a été élu secrétaire.
OBJET : Recensement de la population 2026 : nomination du coordonnateur communal et recrutement des agents recenseurs -	Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2026 les opérations de recensement. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents : -de désigner Mme Elodie DUPONT-JOURNE, comme coordonnateur de l'enquête de recensement ; Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs : -de fixer à 2 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité ; -de fixer les taux de vacation attribuables aux agents recenseurs à 1,50€ le bulletin individuel et à 1,00€ la feuille de logement.
Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le Le Maire, Jean-Claude QUENOT	

